



## Apprentissage et DVH vacances

-----  
Par Rey2908

Bonjour,

DVH du père 1we/mois et moitié vacances scolaires.

Mon fils est rentré en apprentissage, de ce fait il n'a plus de vacances scolaires.

Comment se passe le DVH vacances du coup ? Car son père lui impose de l'avoir ce weekend et mon fils refuse.

Merci pour votre retour

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

S'il n'y a pas de vacances scolaires, l'alternance des week-ends s'impose.

Votre fils doit appliquer le jugement.

-----  
Par Rey2908

C'est à dire ?

Nous sommes sur une période de vacances, mais pas sur "le" weekend DVh..

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Tant que votre fils est mineur le jugement s'applique en tenant compte de ses contraintes professionnelles et scolaire.

Si votre fils mineur était censé aller chez son père pendant ces vacances, vous devez soutenir le père en convainquant votre fils, et si besoin en l'y contraignant. Évidemment il n'est pas question d'utiliser la violence, mais vous devez le réprimander ou le punir s'il vous désobéit.

-----  
Par kang74

Bonjour

Apprentissage, ou déscolarisation n'empêche pas que le jugement s'applique .

Les vacances scolaires ne sont juste qu'un repère temporel qu'on ne peut remettre en cause car date officielle des vacances scolaires .

Un bébé a des DVHs statués comme ceci ... sans être scolarisé .

Par de là, l'enfant doit être présenté à son père la semaine qui a été fixée par jugement .

Charge au père de se débrouiller pour que son fils aille en entreprise ou au CFA

-----  
Par Rey2908

Le père peut il du coup imposé le weekend sans la semaine ? Car en faisant cela, le jugement n' est pas non plus respecté (moitié vacances)

-----  
Par kang74

Nous sommes d'accord ...

Il peut donc imposer à votre fils de venir chez lui cette semaine, charge à lui de lui faire assurer ses cours .

Bien évidemment je vous conseille de saisir le JAF pour faire réviser le jugement : l'enfant pourra être entendu .

Quel age a l'enfant ?

-----  
Par Rey2908

16 ans et lui comme son frère souhaite une garde libre afin de ne pas être obligé d'aller chez leur père.

Relation entre eux compliqué... Et moi et leur père aussi.

Si Mr me dit ce WE et je te le redépose dimanche, que dois je faire ? Car comme à l'accoutumée, Mr impose et nous subissons...

-----  
Par kang74

Personnellement je serai contente pour mes enfants qu'ils y aillent 2 jours plutôt que 7 dans le contexte ; non ?

Ou vous préférez l'obliger à les prendre la semaine entière quite à ce que votre fils n'aille pas au CFA/employeur ?

Saisissez le jaf mais ayez en tête que si pour celui de 16 ans c'est justifié par rapport à son age et au fait qu'il soit apprenti, cela ne l'est pas forcément pour l'autre .